


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| | | |
|---|---|-------------------|
|  | Nom du produit | FDS n° 140 |
| | Clear Guard^{MD} Pro 350 | Date de révision |
| | Utilisation du produit | 21.06.2012 |
| | Revêtement pour béton | Page 1 / 3 |

SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM : BUTTERFIELD COLOR, INC
ADRESSE : 625 W. Illinois Ave.
AURORA, IL 60506
TÉLÉPHONE D'URGENCE : 800-424-9300
TÉLÉPHONE INFORMATION : 800-282-3388
NOM DU PRODUIT : Clear Guard® Pro 350

SECTION II – INFORMATION SUR LES COMPOSANTS/SARA III

| COMPOSANTS À DÉCLARER | N° CAS | TENSION DE VAPEUR mm Hg à TEMP °C | | POURCENTAGE PONDÉRAL |
|--|------------|--------------------------------------|----|-------------------------|
| Carbonate de diméthyle | 616-38-6 | 34 | 25 | 40-70 |
| Solvant naphta aromatique léger | 64742-95-6 | 3 | 20 | 3-10 |
| OSHA PEL : Non établi ACGIH TWA : Non établi | | | | |
| Carbonate de 1,2-propanediol | 108-32-7 | 0,03 | 20 | 2-5 |
| OSHA PEL : Non établi ACGIH TLV : Non établi | | | | |
| Naphta aromatique lourd (pétrole) | 64742-94-5 | 0,62 | 20 | 2-5 |
| OSHA PEL : 400 ppm, ACGIH TLV : Non établi | | | | |
| * 1,2,4-Triméthylbenzène | 95-63-6 | 3,4 | 68 | 1-4 |
| OSHA PEL : 25 ppm, ACGIH TWA : 25 ppm | | | | |

* Dénote les substances toxiques sujettes aux exigences de déclaration de la section 313 du Titre III et de 40 CFR 372. # Dénote les substances toxiques sujettes aux exigences de déclaration HAPS (polluants atmosphériques dangereux). La composition exacte de ce produit est confidentielle. Une divulgation plus détaillée sera fournie par Butterfield Color, Inc. au personnel médical ou d'hygiène industrielle qualifié en tant que renseignement confidentiel si un traitement est nécessaire.

SECTION III – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PLAGE D'ÉBULLITION : 90 à 242 °C
POIDS VOLATIL : 75,00 %
DENSITÉ DE VAPEUR : Plus lourd que l'air
C.O.V. REVÊTEMENT : 350 g/l (2,92 lb/gal)
SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Néant
APPARENCE ET ODEUR : Typiques pour un revêtement à base de solvant

DENSITÉ (EAU = 1) : 1,06
VOLUME VOLATIL : 76,27 %
TAUX D'ÉVAPORATION : Plus lent que l'éther
C.O.V. MATÉRIAU : 138 g/l (1,15 lb/gal)

SECTION IV – RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

MOYENS D'EXTINCTION : Mousse, CO₂, poudre chimique

PROCÉDURES PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

L'emploi d'appareils respiratoires autonome est recommandé pour les pompiers. Utiliser un jet d'eau pour rafraîchir les contenants exposés à une chaleur extrême afin d'écartier les risques de pressurisation et d'auto-inflammation ou d'explosion. Éviter de répandre le liquide en feu avec l'eau utilisée pour le refroidissement.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se diffuser au niveau du sol et être allumées par de la chaleur, une flamme nue ou autre source d'inflammation. Garder les contenants hermétiquement fermés. Isoler de sources de chaleur, d'étincelles, d'équipements électriques et de flammes nues. Les contenants hermétiques exposés à une chaleur extrême présentent un risque d'explosion.

SECTION V – RISQUES POUR LA SANTÉ


INHALATION : L'inhalation excessive de vapeurs peut causer irritation nasale et respiratoire, faiblesse, vertiges, fatigue, nausée, maux de tête, possible perte de conscience voire asphyxie.

CONTACT AVEC LA PEAU : Le contact direct peut provoquer rougeur, brûlure et lésions cutanées.

CONTACT AVEC LES YEUX : Le contact direct ou l'exposition aux vapeurs ou aux brouillards peuvent causer picotement, larmolement, rougeur et tuméfaction.

ABSORPTION CUTANÉE : Les solvants organiques sont aisément absorbés ; le dessèchement de la peau ou la dermatite sont les signes d'une exposition répétée ou d'une surexposition à leur action délipidante. Les personnes présentant des problèmes cutanés existants peuvent être plus sensibles à leurs effets.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| | | |
|---|---|-------------------|
|  | Nom du produit | FDS n° 140 |
| | Clear Guard^{MD} Pro 350 | Date de révision |
| | Utilisation du produit | 21.06.2012 |
| | Revêtement pour béton | Page 2 / 3 |

INGESTION : Bien que cette matière présente un faible degré de toxicité, l'ingestion peut provoquer irritation gastro-intestinale, nausée, vomissement, diarrhée et signes de dépression du système nerveux (maux de tête, somnolence, vertiges, perte de coordination ou fatigue, par ex.).

DANGERS POUR LA SANTÉ

Aigus **YEUX :** Peut provoquer irritation grave, rougeur, larmolement et trouble de la vision.

PEAU : Peut provoquer irritation modérée, délipidation et dermatite.

INHALATION : Peut provoquer une irritation nasale et respiratoire. L'aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique potentiellement mortelle.

****CHRONIQUE**** L'exposition prolongée ou répétée au-dessus de la limite admissible (tlv) peut produire des lésions cérébrales et neurologiques irréversibles (parfois appelées syndrome du peintre). L'emploi abusif intentionnel peut être nocif ou mortel.

CANCÉROGÉNÉCITÉ : **CANCÉROGÈNE NTP :** Non **MONOGRAPHIES CIRC :** Non **RÉGLÉMENTÉ PAR L'OSHA :** Non

PROBLÈMES MÉDICAUX GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION

Les personnes présentant des problèmes cutanés existants ou des troubles respiratoires existants peuvent être plus sensibles aux risques pour la santé.

===== SECTION VI – PREMIERS SOINS =====

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin pour obtenir un traitement médical.

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

INHALATION : Amener la victime à l'air frais. Rétablir la respiration. Traiter les symptômes. Consulter un médecin.

INGESTION : Boire 1 ou 2 verres d'eau pour diluer. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Traiter les symptômes.

===== SECTION VII – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ =====

STABILITÉ : Stable

MATÉRIAUX À ÉVITER : Agents oxydants forts

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION ET SOUS-PRODUITS DANGEREUX : Peut former des matières toxiques, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, divers hydrocarbures, etc. lors de la décomposition thermique.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produit pas.

===== SECTION VII – MANUTENTION ET STOCKAGE =====

MESURES À PRENDRE POUR L'ISOLATION/LE NETTOYAGE : Éliminer toute source d'inflammation. Endiguer, contenir ou absorber avec une matière inerte (sable, vermiculite, etc.). Transférer dans des contenants en vue de la récupération ou de l'élimination. Empêcher l'écoulement vers les égouts et plans d'eau. Voir le Guide d'intervention d'urgence (Emergency Response Guide) n° 131.

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : L'élimination des déchets doit être confiée à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Éliminer conformément à toutes les réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE ET DE MANIPULATION :

Garder les contenants hermétiquement fermés, au frais, au sec et à l'écart de toute source d'inflammation. Utiliser et entreposer ce produit avec une ventilation appropriée. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact des personnes avec le produit. Adopter de bonnes pratiques d'hygiène. Relier le matériel et le mettre à la terre lors du transfert dans un autre contenant.

AUTRES MESURES DE PRÉCAUTION : Ne pas ingérer. Éviter l'exposition prolongée ou répétée à des niveaux supérieurs aux limites admissibles (TLV). Les contenants vides conservent des résidus et peuvent être très dangereux. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels contenants à la chaleur, flammes, étincelles ou autres sources d'inflammation ; ils peuvent exploser et provoquer des blessures ou la mort. Les fûts vides doivent être complètement vidangés, rebouchés comme il se doit et expédiés rapidement au fournisseur ou à l'entreprise de récupération. Tous les autres contenants doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| | | |
|--|---|-------------------|
| BUTTERFIELD COLOR <i>Engineered Concrete Performance</i> | Nom du produit | FDS n° 140 |
| | Clear Guard^{MD} Pro 350 | Date de révision |
| | Utilisation du produit | 21.06.2012 |
| | Revêtement pour béton | Page 3 / 3 |

= SECTION VIII - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE =



PICTOGRAMMES :

- PROTECTION DES YEUX :** Lunettes de sécurité à écrans latéraux ou lunettes à coques homologuées OSHA.
- PROTECTION DES MAINS :** Il est conseillé de porter des gants imperméables à la matière particulière manipulée.
- PROTECTION DU CORPS :** Porter des vêtements imperméables selon les besoins.
- PROTECTION RESPIRATOIRE :** Si la limite admissible (TLV) est dépassée, utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air ou autonome pour brouillard ou vapeur organique agréé NIOSH/MSHA. En fonction de la concentration atmosphérique, utiliser un appareil respiratoire ou un masque à gaz avec cartouche appropriée (agréé NIOSH, si possible) ou un système à adduction d'air.
- AUTRES ÉQUIPEMENTS :** Il est conseillé de prévoir une source d'eau propre dans la zone de travail pour rincer les yeux et la peau.
- PRATIQUES DE TRAVAIL/D'HYGIÈNE :** Se laver les mains avant de manger ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements souillés avant réutilisation.

===== SECTION IX – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT =====

PRODUIT : Éliminer le contenu et/ou le récipient conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales.

EMBALLAGE : Éliminer le contenu et/ou le récipient conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales.

===== SECTION X – AUTRES INFORMATIONS =====

| | SANTÉ | INFLAMMABILITÉ | RÉACTIVITÉ | PROTECTION INDIVIDUELLE |
|-------------------|-------|----------------|------------|-------------------------|
| CLASSEMENT HMIS : | 3 | 3 | 0 | |

Les renseignements contenus dans ce document sont fournis sans aucune garantie. Les employeurs sont invités à utiliser ces renseignements uniquement pour compléter d'autres informations recueillies par eux et à établir de façon indépendante si les informations de toutes les sources sont appropriées et complètes afin d'assurer un emploi correct de ces matières et de protéger la sécurité et la santé des employés.